



CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PROGRAMMES

Histoire-géographie

Classes préparatoires au CAP, voie
professionnelle

Février 2019



CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PROGRAMMES

Histoire-géographie, classes préparatoires au CAP, voie professionnelle – Février 2019.

Sommaire

L’histoire-géographie dans la voie professionnelle 3

- *Un enseignement en lien avec les autres enseignements et dispositifs..... 3*
- *Des programmes qui s’inscrivent dans le parcours de formation de l’élève 4*
- *Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie..... 4*
- *Des mises en œuvre au choix du professeur..... 5*

Le programme des classes préparatoires au CAP 8

- *Programme d’histoire : « La France depuis 1789 : de l’affirmation démocratique à la construction européenne » 9*
- *Programme de géographie : « Espaces, transports, mobilités et tissus urbains »..... 12*

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

L'histoire-géographie apporte aux élèves¹ des connaissances, développe leurs compétences et enrichit leur culture. Par l'acquisition et la maîtrise de grands repères temporels et spatiaux, elle leur permet de saisir le temps long et de mieux comprendre la diversité et le fonctionnement des espaces proches ou lointains. Cet enseignement construit donc un rapport au temps et à l'espace, à l'altérité dans le passé comme dans le présent. L'enseignement de l'histoire conduit les élèves à une réflexion sur le temps, sur ses ruptures, ses continuités ; l'enseignement de la géographie conduit à une réflexion sur l'espace, sur le territoire approprié, aménagé et transformé par les êtres humains pour répondre à leurs besoins. L'histoire et la géographie ouvrent ainsi les élèves à la diversité des modes de pensée et de communication.

L'enseignement d'histoire-géographie a pour finalité d'aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire, par celui des espaces et des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde : en les initiant aux objets et aux méthodes de l'historien et du géographe, elles suscitent leur questionnement et les aident à devenir des citoyens éclairés et capables de cette autonomie de jugement au principe de l'action éthique et responsable. En cela, il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté.

■ Un enseignement en lien avec les autres enseignements et dispositifs

Les liens avec l'enseignement moral et civique et avec d'autres enseignements sont exploités à chaque fois qu'il est possible de le faire. La mise en œuvre du programme d'histoire-géographie entre aussi en résonance avec les trois objectifs de l'Éducation Artistique et Culturelle : construire une culture riche et personnelle, développer et renforcer la pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels de nature variée (musées, archives, théâtres, etc.).

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

L'enseignement de l'histoire-géographie peut ainsi contribuer au succès du projet individuel et collectif réalisé dans le cadre du chef d'œuvre en renforçant la capacité des élèves à mobiliser des connaissances appropriées, à construire une pensée autonome, à collaborer et à échanger. Les projets d'action culturelle, construits et réalisés en interdisciplinarité, peuvent également s'inscrire dans cette démarche de projet.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'histoire-géographie renforce la capacité de l'élève à mener une recherche documentaire notamment numérique, à analyser et comprendre des documents de nature variée, à construire un regard vigilant et critique, à utiliser des repères, à mémoriser et s'approprier des notions et à s'exprimer à l'oral ou à l'écrit.

■ Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Les programmes assurent la continuité des apprentissages du collège à la voie professionnelle et préparent la poursuite d'études et l'insertion dans la vie professionnelle.

À leur entrée en seconde professionnelle, les élèves prennent appui sur les connaissances et les compétences travaillées au collège (cycle 4). En réactivant, confortant et enrichissant ces acquis, il s'agit d'approfondir la construction d'une culture générale en histoire et géographie en poursuivant le développement des compétences, méthodes et démarches. Dès lors, les programmes réinvestissent, approfondissent et enrichissent les repères historiques et spatiaux, les notions et les capacités travaillées au collège.

Enfin, dans leur contenu, les programmes d'histoire-géographie éclairent les mutations de l'économie et de la société que les élèves peuvent appréhender dans leurs périodes de formation en milieu professionnel ou par l'actualité. Connaissances, compétences et culture générale favorisent la poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

■ Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Dans la voie professionnelle, les programmes d'histoire-géographie articulent étroitement les thématiques abordées dans les deux disciplines pour mettre en résonance passé et présent. Aussi ces deux disciplines disposent-elles d'un même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes dans les programmes de seconde, de première et de terminale professionnelle.

■ Des mises en œuvre au choix du professeur

Chaque programme – en histoire et en géographie – est structuré autour de deux thèmes. Pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le programme embrasse l'intégralité de la formation, quel que soit le nombre d'années qu'elle suppose. Le professeur choisit l'ordre de traitement des thèmes.

Chaque thème est construit autour de notions et mots-clés, de capacités, de repères et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations. Le professeur dispose de sa pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, le choix des supports et des ressources. En revanche, les capacités, les notions et les repères sont précisés dans chaque thème. Ils permettent aux professeurs d'identifier les acquis à évaluer dans le cadre du CAP en un, deux ou trois ans.

Les capacités travaillées au collège (cycle 4) sont réactivées et consolidées progressivement : elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances. Le travail sur croquis (croquis de paysage, croquis sur un fond de carte) et schéma, les activités d'écriture (permettant de raconter à l'écrit comme à l'oral, de décrire et d'expliquer ou de rendre compte de l'analyse d'un document) illustrent la diversité des traces écrites. De même, l'expression orale trouve sa place dans le traitement de tous les thèmes.




Parmi les repères mobilisés lors du traitement d'un thème sont distingués ceux qui ont déjà été appréhendés au cycle 4 (en italiques) et ceux qui sont découverts. Les notions et mots-clés indiqués sont ceux que les élèves doivent être en mesure de mobiliser.

Enfin, le numérique est au cœur de l'enseignement, dans les capacités et les apprentissages à construire, dans les pratiques collaboratives qui se développent dans la classe et éventuellement hors la classe. Les compétences et les capacités susceptibles de favoriser le développement d'une culture numérique au service des apprentissages sont signalées par un pictogramme. Ces mentions sont indicatives et dépendent des contextes de mise en œuvre de l'enseignement.




Le travail au Centre de Documentation et d'Information et le travail avec le professeur documentaliste contribue aussi à la construction des compétences et des capacités identifiées dans la discipline histoire-géographie.

Compétences disciplinaires en CAP

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux

Items de compétence	Capacités
Mémoriser et s'appropriier les notions	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères. – Identifier les notions dans une ou plusieurs situations. <p> <i>Exemples de mise en œuvre : construire des cartes mentales mettant en relation des notions, des faits, des acteurs, des repères.</i></p>
Se repérer	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. – Identifier et nommer les dates et acteurs des grands événements. – Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés. <p> <i>Exemples de mise en œuvre : réaliser une frise chronologique numérique, compléter un fond de carte numérique ou choisir un SIG ou une carte numérique pour résoudre un problème de la vie quotidienne (se rendre sur son lieu de stage par exemple).</i></p>
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> – Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer – Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle. – Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu. <p> <i>Exemple de mise en œuvre : rechercher sur internet des informations sur un acteur historique ou géographique.</i></p>

S'approprier les démarches géographiques et historiques

Items de compétence	Capacités
Exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> – Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie. – Compléter ou réaliser une frise chronologique ou un schéma simple en histoire ou en géographie. <p> <i>Exemples de mise en œuvre : compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple sous format numérique.</i></p>
Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> – Raconter un événement historique, la vie d'un acteur. – Décrire une situation géographique. – Suivre une démarche d'analyse historique et géographique. – Dégager l'intérêt et les limites du document. – Justifier des choix, une production. – Exercer son esprit critique. <p> <i>Exemple de mise en œuvre : produire un écrit en plusieurs étapes par exemple.</i></p>
Collaborer et échanger en histoire-géographie	<ul style="list-style-type: none"> – S'impliquer dans des échanges. – Confronter son point de vue à celui des autres. – Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif. – Travailler en mode projet. <p> <i>Exemples de mise en œuvre : réaliser un travail collaboratif ou une production collective à l'aide de l'outil numérique pertinent par exemple. S'enregistrer pour mieux s'exprimer, mieux lire, mieux apprendre, etc.</i></p>

Le programme des classes préparatoires au CAP

Le professeur dispose de sa pleine liberté pour mettre en œuvre le programme d'histoire-géographie de CAP dans la perspective d'une formation accomplie en un, deux ou trois ans.

Le programme d'histoire couvre deux périodes d'une inégale durée : le temps long de l'histoire de la République (de la Révolution française à l'avènement de la V^e République) ; la seconde moitié du XX^e siècle pour examiner la progression de la construction européenne.

Le programme de géographie permet de couvrir les grands enjeux du monde contemporain : un monde globalisé et urbanisé caractérisé par des flux dans lesquels les territoires urbains sont en recomposition.

	Histoire <i>La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne</i>	Géographie Espaces, Transports, mobilités et tissus urbains
Thème	La France de la Révolution française à la V ^e République : l'affirmation démocratique	Espaces, transports et mobilités
Thème	La France et la construction européenne depuis 1950	Un monde urbain divers : acteurs et enjeux

■ Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Dans la continuité de la scolarité au collège, le programme propose deux thèmes : « La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique » et « La France et la construction européenne depuis 1950 ».


Le premier thème, « La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique », est consacré à l'évolution politique et sociale de la France de 1789 marquée par l'avènement d'une société démocratique. Il s'agit dans ce thème d'étudier les grandes étapes de l'enracinement de la culture républicaine.

Le second thème, « La France et la construction européenne depuis 1950 », montre le processus de construction, au sortir de la guerre, d'une organisation supranationale qui repose sur les valeurs de paix, de solidarité et de prospérité.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des démarches et méthodes de l'historien. Elles contribuent à établir des liens avec les autres enseignements.

Premier thème : La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique

Notions :	Capacités :	Repères : (<i>en italiques, les repères du collège</i>)
Monarchie absolue, privilèges, Code civil, droits sociaux, empire colonial, décolonisation, démocratie, libertés individuelles et collectives, laïcité, pouvoir exécutif, pouvoir législatif,	<ul style="list-style-type: none"> – Compléter ou réaliser une frise chronologique mentionnant les régimes politiques depuis 1789. – Définir la République ou/et identifier ses symboles. – Mener un travail de recherche sur le combat d'un(e) républicain(e) pour les idéaux républicains. – Repérer quelques grandes transformations économiques et sociales de la France depuis l'avènement de la Troisième République (1875). – Relever les compétences et 	<ul style="list-style-type: none"> – 1789 : début de la Révolution française. – 1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen – 1793-1794 : la Terreur. – 1805 : bataille d'Austerlitz – 1815 : bataille de Waterloo – 1848 : adoption du suffrage universel masculin sous la II^e République. – 1864 : reconnaissance du droit de grève – 1881-82 : loi sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion. – 1882 : Jules Ferry et l'école gratuite,

république, suffrage universel.	les prérogatives du président de la République sous la V ^e République.	<i>laïque et obligatoire.</i> <ul style="list-style-type: none"> – 1885 : funérailles de Victor Hugo. – 1900 : <i>exposition universelle à Paris.</i> – 1905 : <i>séparation des Églises et de l'État.</i> – 1936 : congés payés. – 1940 : effondrement de la III^e République. – 1944 : <i>droit de vote des femmes.</i> – 1945 : <i>création de la Sécurité sociale.</i> – 1958 : <i>constitution de la V^e République.</i> – 1962 : <i>instauration du suffrage universel direct pour l'élection du Président de la République</i>
<p><u>Commentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La Révolution française a aboli l'Ancien régime et la monarchie absolue mais l'établissement durable de la République et de la démocratie est le fruit d'une histoire complexe. – L'héritage révolutionnaire pèse sur l'image de la république et des républicains tout au long du XIX^e siècle. La Révolution est associée à de grandes transformations (constitution écrite, nouvelle organisation administrative du pays ...) mais aussi à l'exécution du roi et à la Terreur. La Restauration et la Monarchie de Juillet ont écarté la solution républicaine mais elles ont conservé une partie de l'héritage révolutionnaire et elles ont développé les bases du gouvernement représentatif. La II^e République, « démocratique et sociale », instaure le suffrage universel masculin et abolit définitivement l'esclavage en 1848. – La III^e République (1875-1940) permet la diffusion d'une culture républicaine et adopte de grandes lois fondatrices des libertés individuelles et collectives. Elle est suffisamment légitime pour affronter de graves crises politiques et survivre à la Première Guerre mondiale. Affaiblie par la crise des années 1930, la III^e République s'effondre lors de la défaite de 1940 qui conduit à son remplacement par un régime autoritaire. Les idéaux républicains survivent au sein de la Résistance et de la France Libre, permettant la refondation de la République dès 1944 autour d'un nouveau pacte social. – En 1958, face à l'instabilité de la IV^e République et dans le contexte de la crise algérienne, Charles de Gaulle pose les bases d'une nouvelle République attribuant plus de pouvoir au Président de la république. – Depuis 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct. 		
	Lien avec l'EMC : « Liberté et démocratie » ; « La protection des libertés : défense et sécurité ».	

Second thème : La France et la construction européenne depuis 1950.

<u>Notions et mots-clés :</u>	<u>Capacités travaillées :</u>	<u>Repères :</u> <i>(en italiques, les repères du collègue)</i>
<p>Monnaie unique, libre circulation des capitaux, des biens et des personnes ; union douanière ; espace Schengen, Communauté économique européenne, Commission et parlement européens, Cour de justice, Union européenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les frontières de l’Espace Schengen. – Identifier les pays appartenant à la « zone euro ». – Situer et décrire les instances européennes à Strasbourg et Bruxelles. – Décrire l’élection et le travail d’un député européen. – Relever des éléments qui caractérisent une ville « capitale européenne de la culture ». – Décrire les activités réalisées dans le cadre d’un jumelage entre deux collectivités locales européennes. – Construire une frise chronologique montrant les principales étapes du processus d’élargissement de l’Union européenne. 	<ul style="list-style-type: none"> – 9 mai 1950 : Déclaration Schuman. – 1951 : Communauté européenne du charbon et de l’acier (CECA). – <i>1957 : Traité de Rome.</i> – 1963 : Traité de l’Élysée – 1970 : fondation d’Airbus. – 1973 : lancement du programme Ariane par l’Agence Spatiale Européenne. – 1979 : Parlement européen élu au suffrage universel ; Simone Veil présidente du Parlement. – 1987 : création du programme Erasmus. – <i>1989 : chute du mur de Berlin.</i> – <i>1991 : éclatement de l’URSS, réunification allemande.</i> – 1992 : Traité de Maastricht. – 1994 : Ouverture du Tunnel sous la Manche. – 1997 : Traité de libre circulation au sein de l’Union européenne. – <i>2002 : mise en circulation des billets et des pièces en Euro.</i> – <i>2005 : référendum français et hollandais sur le traité de constitution européen.</i> – 2007 : Traité de Lisbonne. – 2012 : prix Nobel de la Paix décerné à l’Union européenne. – 2016 : référendum britannique sur l’appartenance à l’Union européenne (Brexit).
<p><u>Commentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La Déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman est considérée comme le texte fondateur de la construction européenne ; sous l’impulsion des « Pères de l’Europe » (Adenauer, Schuman, Monnet et Gasperi), six États créent en 1951 la Communauté européenne du charbon et de l’acier (CECA) qui devient la Communauté économique 		

européenne (CEE) en 1957 par le Traité de Rome. L'élargissement de l'Union a pour objectif la convergence des niveaux de vie et la diffusion des règles démocratiques sur l'ensemble du continent européen, notamment en Espagne, au Portugal et en Grèce. Le projet est né de la volonté de-coopération et d'entraide entre les nations européennes affaiblies par les guerres mondiales.

- Portée par la recherche de la paix et par la réconciliation franco-allemande, la construction européenne croît par intégrations successives et se structure autour de traités et d'institutions, des pays fondateurs aux vingt-sept membres actuels de l'Union Européenne.
- Le traité de Maastricht (1992) instaure l'Union économique et monétaire et établit les fondements de la monnaie unique, l'Euro, qui est mise en circulation en 2002. Certains des pays membres de l'Union européenne n'appartiennent cependant pas à la zone euro. L'Union européenne s'est dotée d'institutions dont la vocation ne se réduit pas à l'économie et ses missions ont évolué après les divers élargissements.
- Le résultat du référendum britannique de juin 2016 (Brexit), après ceux des référendums français et néerlandais de 2005, a montré les limites de l'adhésion au projet européen actuel.



Lien avec le français : « **S'informer, informer, communiquer** ».

■ Programme de géographie : « Espaces, transports, mobilités et tissus urbains »

Le programme de géographie des classes préparatoires au CAP s'intitule « Espaces transports, mobilités et tissus urbains ». Deux thèmes sont retenus : « Espaces, transports et mobilités » et « Aires urbaines : acteurs et enjeux ».

Dans le premier thème, les transports et les mobilités sont appréhendés dans leur diversité (circulation d'individus, échanges de marchandises, flux de données), leurs modalités (transports terrestres, maritimes et aériens) et leurs interconnexions comme une réalité du monde contemporain. Le programme part d'expériences de proximité pour aborder ensuite les thématiques à différentes échelles.

Dans le second thème, la diversité des aires urbaines est mise en valeur. Si les métropoles sont de longue date mises en avant, en France, elles ne concentrent qu'un peu moins de la moitié de la population. Le programme propose d'étudier les villes petites et moyennes qui, entre monde rural et métropoles, constituent un maillage territorial essentiel et génèrent de fortes mobilités.

Le traitement de chaque thème fait une place à l'expérience de l'élève à travers la perception et la connaissance des territoires de proximité tout en ouvrant sur d'autres échelles, nationale,

continentale et mondiale. Les territoires et les acteurs sont au cœur du programme ainsi que les enjeux d'un développement durable (changement climatique et gestion des ressources).

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des outils de la géographie (carte, croquis, schéma) et font une place au récit. Elles permettent d'établir des liens avec les autres enseignements.

Premier thème : Espaces, transports et mobilités		
<p><u>Notions et mots-clés :</u></p> <p>Transports terrestres, maritimes et aériens, mobilités des individus, espace local, espace national et espace mondial, acteurs, flux matériels et immatériels, révolution numérique, évolution des transports. Plateformes multimodales Câbles transocéaniques, liaisons satellitaires, empreinte carbone (émission de CO2).</p>	<p><u>Capacités travaillées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Raconter à l'écrit ou à l'oral la mobilité au quotidien d'un habitant du territoire de proximité de l'élève (repérer les différents types de transports et les durées de déplacement). – Compléter un croquis ou un schéma d'un aménagement de proximité (port, gare, aéroport etc.) – Reconstituer le trajet d'un produit électronique envoyé sous forme de colis par un grand opérateur de vente en ligne entre le lieu d'assemblage du produit (Chine par exemple), son stockage en entrepôt et sa livraison au domicile de l'élève – Nommer et situer les lieux de passage stratégiques des flux de marchandises terrestres, maritimes et aériens. – Connaître et distinguer flux matériels et immatériels. – Identifier le réseau des transports sur une image satellitaire. 	<p><u>Repères :</u> <i>(en italiques, les repères du collège)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Les mers et océans principaux ainsi que quelques lieux stratégiques (isthmes, détroits, canaux).</i> – <i>Des exemples de grandes régions de départ et d'arrivée (mobilités humaines).</i> – <i>Quelques frontières, zones de passage mais aussi de contrôle.</i> – Le territoire de proximité de l'élève et ses infrastructures. – Les grands ports et aéroports.

Commentaire :


- Les échanges internationaux de biens, de données et de services ainsi que la circulation des individus sont aujourd’hui facilités. Les grandes avancées techniques et technologiques actuelles réduisent les distances perçues, transforment les espaces et modifient les choix de production, d’échanges, de travail et de résidence.
- Les motifs de déplacement des personnes à l’échelle mondiale sont divers : travail, conflits, contraintes économiques, politiques ou environnementales, études, tourisme ... Ces déplacements ont de nombreuses conséquences sur les territoires et leurs habitants, notamment environnementales. Les nouvelles formes de transports et de logistique (porte-conteneurs géants, plateformes multimodales, avions « low cost », câbles optiques transocéaniques et liaisons satellitaires) réduisent les coûts de transport, les temps de trajet et intensifient les relations de toutes natures entre les territoires.
- Dans les années 2000, le transport maritime change d’échelle, (augmentation du volume de marchandises, nombre et taille des navires) et de nouveaux défis émergent, avec par exemple le passage du Nord-Ouest. Sous l’effet du réchauffement climatique, une nouvelle route maritime s’organise au Nord reliant l’Atlantique et le Pacifique. Cette nouvelle route soulève des enjeux, économiques, humains, géostratégiques et environnementaux.



Lien avec l’EMC : « **Devenir citoyen, de l’École à la société** » (thème : « **Être citoyen** »).

Second thème : Aires urbaines : acteurs et enjeux.

<u>Notions et mots-clés :</u>	<u>Capacités travaillées :</u>	<u>Repères :</u> <i>en italiques, les repères du collègue</i>
Aire urbaine, métropole, métropole mondiale, périurbanisation, territoire, réseaux de villes, tissu urbain et densité de ce tissu, densité démographique, intercommunalités et « communautés	<ul style="list-style-type: none">– Décrire et expliquer le paysage urbain du quartier d’affaires d’une métropole (à partir d’images)– Compléter le croquis d’un paysage périurbain (lotissement, ZAC, échangeur).– Identifier les principaux acteurs d’un territoire.– Identifier les différents services présents dans la ville de proximité : préfecture ou sous-préfecture, hôpital, maternité, lycée, université, tribunaux, commissariat de police,	<ul style="list-style-type: none">– <i>La ville de proximité du lycée ou du centre de formation et le réseau des villes environnantes.</i>– <i>Les principales aires urbaines françaises.</i>– <i>Des exemples d’aires urbaines dynamiques, de métropoles et d’espaces productifs insérés dans la mondialisation.</i>

de communes ».	etc. – À partir d'un exemple d'action intercommunale, montrer la coopération et la complémentarité des acteurs. – Identifier les services de proximité en vue d'établir une pièce d'identité ou un visa et distinguer ce qui relève de services disponibles en ligne de ce qui relève d'un service en accueil physique. – Lire une pyramide des âges. – Rechercher une base de données en « open data »/données ouvertes sur l'emploi dans la ville de proximité et dégager les forces et les faiblesses.	– <i>Paris, ville mondiale.</i> – <i>Les métropoles les plus grandes et les mieux connectées du monde.</i> – Les critères de fragilité ou de force d'une aire urbaine ou d'une ville moyenne.
<p><u>Commentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le territoire français est marqué par la prédominance de Paris, capitale politique, économique et culturelle, et des métropoles dans les régions. Des formes de spécialisations territoriales et des aménagements spécifiques se développent : quartiers d'affaires, technopôles, aéroports et espaces portuaires notamment. – Les communes périurbaines connaissent les plus fortes croissances démographiques et sont confrontées à des enjeux d'aménagement. – Plus de la moitié de la population française vit dans les villes petites et moyennes (de moins de 100 000 habitants). Celles-ci sont confrontées à des problématiques de mobilité et de développement spécifiques. Les dynamiques des villes moyennes dépendent de l'évolution de leur démographie, de l'emploi, du niveau de pauvreté, de l'offre éducative, du taux d'insertion des jeunes ..., ainsi que de leur appartenance éventuelle à un réseau de villes sur un territoire plus ou moins développé au plan économique. Aujourd'hui, les formes de coopération entre villes se développent sous diverses formes : mise en réseau, prise en charge et services partagés, intercommunalités. – Les acteurs (élus, représentants de l'État, entreprises, associations, citoyens ...) des villes moyennes cherchent à maintenir ou développer une activité économique et à garantir, selon la situation, l'existence de services publics adaptés. 		
	Lien avec l'EMC : « Devenir citoyen, de l'École à la société » (thème : « Être citoyen »).	